



LE BLAINVILLOIS

JANVIER 2009

Nouvelle édition n° 01

Blainville, j'y vis bien

FLASH SPÉCIAL

VIVE LE SPORT !

Le 22 février, nous allons courir sur le Haut des Places, parents, enfants...

Loisirs pour les uns, recherche de la performance pour les autres.

Le Trophée Sport et Loisirs vous attend nombreux... un nouveau parcours, une formule nouvelle vous seront proposés.

ACTUALITÉS

PARTICIPATION CITOYENNE

Bientôt un site Internet de la commune.

Un groupe de travail composé d'élus et d'habitants participent à l'élaboration d'un site dédié à notre commune - téléchargement de documents administratifs, informations diverses en temps réel, permanences, numéros utiles, manifestations, photos...

Dans quelques semaines, Blainville sur l'Eau Web sera actif.

*Le Maire
et le Conseil
Municipal
vous souhaitent
une Bonne
et Heureuse
Année 2009.*

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

En ce début d'année, permettez moi de vous adresser ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux de

BONNE et HEUREUSE ANNÉE 2009.

2009, année placée sous le signe de la crise et de la récession économique, année de toutes les difficultés nous annoncent les différents économistes et dirigeants, aussi, l'équipe municipale à mes côtés, s'appliquera cette année à la rendre la plus solidaire tout particulièrement en direction de ceux de nos concitoyens exposés aux contraintes et à la dureté de notre environnement économique et social.

Nous nous attacherons à maintenir les différents services, qu'ils soient assurés en direct par la commune ou confiés par convention à des associations ou à des prestataires. Nous en ferons régulièrement l'évaluation tant sous ses aspects quantitatifs et qualitatifs que financiers afin d'apporter si besoin les modifications et correctifs nécessaires. Contrôler, maîtriser les coûts des services, c'est s'assurer de la bonne utilisation des deniers publics (et notamment des impôts locaux) et des subventions versées.

Poursuivre un programme d'investissements correspondant à la mise aux normes nécessaire des équipements et des bâtiments communaux ou à la réalisation de nouveaux services, c'est aussi maintenir l'emploi local et assurer une activité économique et sociale à Blainville.

Régulièrement nous vous rendrons compte de l'évolution de nos études et de nos travaux par le biais du Blainvillois ou du site Internet qui va bientôt s'ouvrir et lors de réunions organisées sur des sujets d'actualité locale.

*Quelquefois il nous est reproché de ne pas aller assez vite, de trop réfléchir, de trop consulter...mais n'est-il pas préférable **d'étudier complètement** les diverses possibilités d'utilisation d'un équipement pour mieux répondre aux attentes des Blainvillois, de **consulter** tous les partenaires (financiers, techniques et institutionnels), de **vous** consulter lorsque le sujet vous engage directement, plutôt que de réaliser des actions ou opérations avec hâte aux risques d'entraîner des conséquences financières lourdes pour les remettre en adéquation avec la réglementation et les réels besoins de la population ?*

*Alors, ensemble, mettons notre énergie à **construire** une commune dynamique, plus solidaire, une commune où chacun aura sa place, une commune où il fera BON VIVRE ENSEMBLE.*

*Encore BONNE et HEUREUSE ANNÉE
à toutes et tous,*

Madame le Maire,
Annie FARRUDJA

A NOTER

Rencontres Info Allaitement :

Jeudi 22 de 14 h à 16 h.

Pour y participer appeler le 03 83 35 00 42.

Purges sur le réseau d'eau

Mercredi 4 février :
quartier Cités Est

Recensement citoyen

Date de naissance : janvier 1993. Se présenter en mairie après la date anniversaire en vue du recensement.
Pièces à apporter : carte d'identité, livret de famille.

Secours catholique

- Accueil et permanence le **vendredi** de 14 h à 16 h à la salle Paroissiale à Blainville sur l'Eau.
- Atelier couture et travaux d'aiguilles le **1^{er} vendredi du mois**.
Local CSF à Damelevières.
- Atelier cuisine et bricolage le **3^e vendredi du mois**.
Salles du 3615 BD - Maison des associations à Blainville.

Repas du mercredi au Rampeux

Les mercredis 14 et 28 janvier.
Inscriptions au CCAS les mardi et jeudi précédant le repas.

Club scrabble

Les mardis à 14 h 15, salle de restaurant du Rampeux.

Gym seniors

Jeudi 22 de 14 h 00 à 16 h 00 à la salle de restaurant de la M.F.C. Renseignements au C.C.A.S. le mardi de 10 h 30 à 12 h 00 au 03 83 75 50 32.

Calendrier des chasses

Plainchain : Samedi 17 et jeudi 29.

Bois de Blainville (Vacquenat) : Jeudi 15, mardi 20, samedi 24, mardi 27 et samedi 31.

LES TARIFS SOCIAUX « ÉNERGIE »

LE SAVIEZ VOUS ?

Après **le tarif de première nécessité (TPN)** mis en place en 2004, **le tarif spécial de solidarité (TSS)** vient d'entrer en vigueur au 1^{er} décembre 2008.

Ils permettent de bénéficier pendant un an, pour le TPN d'une réduction de la facture sur l'abonnement et la consommation, et pour le TSS, d'une réduction forfaitaire qui varie entre 17 € et 118 €, selon la composition du foyer et l'usage qui est fait du gaz (cuisson, chauffage, eau chaude).

Peuvent en bénéficier les foyers dont les ressources annuelles ne dépassent pas 7 447 € par personne.

Les consommateurs susceptibles de pouvoir en bénéficier peuvent **contacter les organismes d'assurance maladie** agissant pour le compte du fournisseur (EDF uniquement pour l'électricité et tout fournisseur de gaz). Ils vous remettront une attestation à retourner au fournisseur.

A noter : Les personnes bénéficiant actuellement du TPN et raccordés au gaz auront automatiquement droit au TSS.

ECHANGE D'IDÉES

Comment concilier consommation électrique et nouvelles technologies ?

Tout d'abord, faites la chasse aux appareils en veille. Pour ce type d'appareils, il n'existe pas d'étiquette de consommation d'énergie comme pour le gros électroménager. Il faut lire les caractéristiques techniques et s'arrêter sur la consommation totale et celle en veille. (pour plus de renseignements consulter le site : www.ademe.fr)

LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION MUNICIPALE

Depuis 9 mois, Madame le Maire et son équipe majoritaire au Conseil Municipal étudient beaucoup mais agissent peu.

3 exemples :

- à propos des JEUNES ? **Ils étudient** une nouvelle politique jeunesse.
- à propos de la CHAPELLE du Haut des Places ? **Ils réfléchissent** à une nouvelle salle culturelle.
- à propos de l'ACTION ECONOMIQUE ? **Ils réunissent** les entreprises, les artisans et commerçants de Blainville, **ils écoutent, ils entendent, ils recueillent** les avis sur le stationnement, les incivilités, le vandalisme, la propreté... **pour étudier** bientôt ces questions avec les intéressés. Où est l'économie locale dans tout cela ?

Vous avez pu lire dans l'édito du blainvillois de décembre 2008 que « d'autres rencontres viendront sur d'autres sujets avec d'autres partenaires ».

Pendant ce temps là... les Blainvillois attendent de l'action, du concret. Ils attendent que les projets annoncés lors de la campagne municipale se mettent en place ou au moins s'esquissent.

Après 9 mois de gestation, au dernier Conseil Municipal de décembre, Madame le Maire a fait voter la **création d'un poste de chargé de mission « Etudes et prospectives ».**

A notre question, un poste pour quoi faire ? Il a été répondu évasivement qu'il y avait des pistes autour de la petite enfance, de la jeunesse, des arts, du périscolaire...

A notre question, un poste pour combien de temps ? Il a été répondu : 6 mois ? 9 mois ? Quant au coût de ce poste, il n'a pas été pour le moment chiffré précisément.

En tout état de cause, nous veillerons à ce que la hausse de 4 % de nos impôts, votée en avril, ne serve pas qu'à payer des études, mais à financer des actions concrètes.

L'équipe d'opposition municipale

Ghislain Demonet, Alain Collet, Olivier Martet, Evelyne Oudin, Sylvie Herr-Martin



OSER L'AVENIR AVEC LA JEUNESSE

Blainville a de nombreux retraités mais également une jeunesse bien présente. Jugeons-en : 173 élèves en maternelle, 307 en primaire et 528 collégiens à Langevin Wallon. Certes, tous ne résident pas dans notre ville, cependant, on dénombre quelques 700 adolescents entre 15 et 20 ans. Une infime minorité pose des problèmes d'incivilités. Des plaintes sont déposées, des jugements sont rendus et aboutissent à des condamnations. Un exemple récent : un jugement du Tribunal pour enfants de Nancy, en date du 5 novembre 2008, a condamné un mineur et ses parents à rembourser à la ville 1 334 €, pour les dégradations commises.

La jeunesse est notre avenir, nous croyons en elle.

C'est pourquoi, la municipalité a la volonté d'intégrer les jeunes dans ses réflexions au cours des prochains mois. **Nous avons déjà mis en place des temps d'échanges et de concertation avec la jeunesse** : 40 jeunes ont pu participer à une première réunion. D'autres rencontres seront prévues pour affiner les propositions de la municipalité et du service jeunesse qui souhaite développer un espace socioculturel. Les jeunes désirant s'investir et prendre des responsabilités au sein de ce nouveau fonctionnement sont les bienvenus.

Avant la mise en place effective de cet espace, nous proposerons un ensemble d'activités pendant les vacances scolaires en direction des 15-25 ans. Des chantiers éducatifs seront organisés en matinée (chantier déco service jeunesse et chantier plantation) pour permettre de financer les activités. Les après-midis seront réservés aux activités :

- un pack cultures urbaines (atelier graff, atelier music assisté par ordinateur, atelier hip-hop)
- un pack africain (atelier djembé, atelier danse africaine, atelier cuisine).

Les activités seront limitées à 14 places.

Nous ne délaissons pas les 10-14 ans pour autant. Cette année, un accueil collectif de mineurs, se déroulera pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi et les mercredis en période scolaire de 14h à 18h dans les locaux du 36-15 BD Loisirs au Rampeux. Des chantiers spécifiques aux 10-14 ans seront mis en place le matin (chantier déco service jeunesse) pour permettre de financer les activités. Pour clôturer les vacances scolaires de février une sortie ski sera organisée pour les deux tranches d'âges.

Du nouveau pour les tickets jeunes « sport - loisir - culture »

Devant les nombreuses demandes de famille et une volonté municipale, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a décidé d'élargir la tranche d'âge des bénéficiaires qui précédemment était de 11 à 18 ans. Aussi, les **8-10 ans** pourront désormais obtenir cette planche de 40 € facilitant l'accès aux activités proposées par les associations de Blainville et Damelevières. Cette démarche entre en parallèle avec les nouvelles activités proposées par le service Jeunesse de la ville, actions d'accompagnement des jeunes dans la mise en œuvre de projets collectifs. Demandes disponibles dès le 15 janvier 2009 au CCAS les mardis et jeudis. Jeunes concernés : nés du 01.01.1991 au 31.12.2001.

Accompagnement scolaire

Besoin d'accompagnement scolaire pour vos enfants, pour répondre à leurs questions ? La municipalité met à votre disposition des moyens pour un coup de pouce. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter le Service Jeunesse au 03 83 75 50 31. L'accompagnement est gratuit et pris en charge par une équipe d'animation.

**N'hésitez pas à vous renseigner auprès du service jeunesse :
21, rue Saint Dominique à Blainville sur l'eau - 03 83 75 50 31**

MEURTHE GELÉE : ATTENTION DANGER

La municipalité s'inquiète beaucoup en raison du comportement de certains jeunes inconscients qui n'hésitent pas à marcher sur la Meurthe dès qu'apparaît une couche de glace. Les risques sont sérieux. Le bain glacé est alors inévitable, avec tous les risques d'hydrocution qui en découlent en cette période. Aussi, la municipalité invite les parents à la plus grande vigilance envers leurs enfants.

PERMANENCES

> EN MAIRIE

- **ADIL** : le 1^{er} jeudi du mois de 9h30 à 11h30
- **Conciliateur de justice**
Prendre rendez-vous en Mairie
Tél. 03 83 75 70 05
- **C.C.A.S.**
Mardi et jeudi de 9h à 12h et 15h à 18h. Tél. 03 83 75 50 32
- **Point accueil - Avenue le Nid**
Le **mercredi** de 14h15 à 17h45.
Tél. 03 83 72 80 17

> EN COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL-DE-MEURTHE au siège 13, rue des Écoles

Tél. 03 83 71 43 62

- **Permanence juridique**
organisée par le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) le **2^e mardi du mois** de 14h00 à 17h00
- **Permanence Espace Énergie**
Mardi 3 février de 8h30 à 12h.
Prendre rendez-vous auprès de l'association Lorraine Énergies Renouvelables au 03 83 75 27 73
- **Permanence O.P.A.H.**
(Opération Programmée de l'Habitat)
Mercredi 14 de 14h00 à 15h30
Mercredi 28 de 10h30 à 12h

au 21, rue Saint-Dominique

- **Mission Emploi**
lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00.
Tél. 03 83 75 71 55
- **Mission Locale Emplois Jeunes**
(- 26 ans) : le **jeudi** de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

> Déchetterie

Horaires d'ouverture :
9h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30.
Fermée les **jeudi**, dimanche et jours fériés.

> A L'ADMR - 1, rue du Presbytère

Lundi de 9h00 à 11h00
Mardi de 14h00 à 15h00
Jeudi de 9h00 à 10h00
Vendredi de 14h00 à 16h00
Tél./fax : 03 83 75 97 54



SPORTS

ACBD TENNIS

Dimanche 18

9 h 00 Messieurs 35+ / Lunéville 1
14 h 00 Messieurs 45+ 2 / Fléville 2

Dimanche 25

9 h 00 Messieurs 45+ 1 / Nancy FH 1

Dimanche 1^{er} février

9 h 00 Messieurs 35+ / Ludres 1

*Pour tous renseignements,
merci de contacter*

*Philippe BARDOT au 06 29 51 49 51
ou au 03 83 75 94 96*

ACBD BASKET

Dimanche 24

10 h 00 SMEX / GONDREVILLE

Samedi 31

14 h 00 MPM / BAYON

ACBD VOLLEY

*Salle des sports
du Haut des Places*

Samedi 17

14 h 30 Minimes Filles
Blainville / Saint Dié 2

Samedi 31

15 h 30 Minimes Filles Blainville / Toul
15 h 30 Minimes Garçons
Blainville / Saint Dié

ACBD HANDBALL

*Salle des sports
du Haut des Places*

Samedi 17

16 h 30 – 12 filles / Blénod cs
18 h 30 – 16 filles / St Dié hb

Samedi 24

18 h 30 – 16 filles / Viller hb
20 h 30 seniors féminines /
Rambervillers



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2008

Le Conseil Municipal, réuni le 19 novembre 2008, a délibéré sur l'ensemble des points suivants :

✓ 1 • **Présentation du plan de zonage concernant l'assainissement de la commune**

Le Président du SIE, M. Michel RIVET, et un représentant de la société Qualhydro, M. MARTINI, exposent au Conseil Municipal le plan de zonage indiquant les préconisations en termes d'assainissement collectif et non collectif sur la commune. Cette présentation doit apporter aux élus la connaissance nécessaire afin de délibérer au cours du prochain conseil municipal prévu au mois de janvier 2009. M. MARTINI donne également des précisions sur la future construction de la station d'épuration prévue pour début 2010.

✓ 2 • **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2008**

Mme le Maire propose que les comptes-rendus présentent une version succincte des débats et propose de mettre au vote ce principe. Cette proposition est votée à la majorité - 4 abstentions et 1 contre. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2008 est alors approuvé à la majorité - 5 contre.

✓ 3 • **Présentation du rapport annuel du délégataire SAUR**

Mme DERUELLE, 1^{re} adjointe au maire, présente au Conseil Municipal, les principaux points du rapport. Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

✓ 4 • **Décision modificative n° 1**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal une décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes pour le fonctionnement et équilibrée en dépenses et recettes pour l'investissement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

✓ 5 • **Modification des ratios d'avancement de grade et journée de solidarité**

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire, il est proposé au Conseil Municipal de :

- modifier les ratios d'avancement de grade afin de favoriser le cours normal des carrières des agents territoriaux de toutes les filières. Auparavant, seule la filière « technique », sur 2 cadres d'emploi de catégorie C, était concernée.
- d'appliquer la journée de solidarité en fractionnant en 7 heures annualisées ce dispositif.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

✓ 6 • **Création d'un poste de chargé de mission « Etudes et prospectives »**

Il est proposé l'ouverture d'un poste de chargé de mission afin d'analyser les services à la population proposés, en interne, par la Municipalité ou délégués à des associations. L'idée majeure étant d'apporter des éléments de compréhension sur le fonctionnement et de proposer un éclairage financier entre la prise en charge municipale et la réalité territoriale des usagers bénéficiaires. Le Conseil Municipal adopte cette proposition à la majorité – 5 voix contre.

✓ 7 • **Acquisition de terrain**

Le terrain cadastré section AH n° 400 avait été retenu pour y construire l'accueil de jour des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer. Le Service de soins ADMR a abandonné le projet sur ce terrain le considérant trop petit aussi le Conseil Municipal est invité à se rendre acquéreur de celui-ci au prix de 39 370 €. Le Conseil Municipal adopte cette proposition d'acquisition à l'unanimité.

✓ 8 • **Programme d'investissement global 2009**

Le programme d'investissement 2009 subventionné par le Conseil Général de Meurthe et Moselle au titre de la dotation communale d'investissement est présenté et adopté à l'unanimité.

✓ 9 • **Adhésion au CNAS et à la Mutuelle « complément de salaire »**

Le Conseil Municipal est amené à délibérer sur l'adhésion de la commune au Centre National d'Action Sociale –CNAS- .et sur la prise en charge, à hauteur de 50 %, de la Mutuelle « complément de salaire » de chaque agent. Auparavant, ces adhésions transitaient par le Comité des Œuvres Sociales (COS). Cette disposition n'étant plus conforme avec la législation en vigueur, il est proposé d'y adhérer directement. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

✓ 10 • **Questions diverses**

Effectifs prévus dans les écoles à la rentrée 2009 : Mme le Maire expose aux élus les prévisions des effectifs d'élèves au sein des écoles préélémentaires et élémentaires de Blainville sur l'Eau, fournies par l'Education Nationale. On observe une légère baisse à l'exception de l'école Jean Jaurès.

Recensement 2009 : La population légale en vigueur, à compter du 1^{er} janvier 2009, est de 4 088 habitants, indiquant une légère augmentation de la population.

Région Lorraine : L'assemblée est informée du refus du Conseil Régional de Lorraine, de subventionner la voirie et les réseaux de desserte de la zone du Douaire.

Dates des prochains Conseils Municipaux : 21 janvier 2009 à 20h30 - 26 février 2009 à 20h30 - 25 mars 2009 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance.





LOISIRS CULTURE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE "L'EAU VIVE"

- **Atelier créatif** : mercredi 14 janvier de 10h à 11h. Inscription à la bibliothèque municipale.
- **Heure du conte** : mercredi 21 janvier de 14h à 15h. Inscription à la bibliothèque municipale.
- **Exposition** : du 31 janvier au 28 février 2009. Des planches originales de la dernière bande dessinée de Bernard TRÉSOR « Nuits chaudes rue Jeanne d'Arc » Le Réseau des Lions... Séance de dédicaces le samedi 31 janvier de 14h30 à 17h30.
- **Soirée littéraire** : La prochaine soirée littéraire aura lieu le **mardi 23 février à 18 heures**, la bibliothèque municipale vous propose une soirée au cours de laquelle chacun parlera de ses lectures. Une consigne : prenez votre livre préféré. Nous terminerons autour d'un pot de l'amitié. Si vous désirez participer, vous pouvez venir vous inscrire à la bibliothèque municipale aux jours et heures d'ouverture ou par téléphone.



LE COIN DES ASSOCIATIONS

- ✓ « **Oragethèque** » discothèque pour les 11 - 15 ans. Le samedi 17 janvier de 14h à 18h30 à la Maison des Fêtes et de la Culture organisée par le groupe Orage de l'AMFC. Entrée 5€. Venir avec l'autorisation parentale signée et la photocopie de la carte d'identité du responsable légal. Renseignements : 06 81 36 80 91.



Musaik' Harmonie

- ✓ **Concert de Musaik' Harmonie** à la Maison des Fêtes et de la Culture le 1^{er} février à 15h00 avec la participation de l'orchestre de l'école de musique de Laxou. Entrée libre.
- ✓ **Thé dansant** organisé par Dam'Loisirs animé par Christian ERB dimanche 1^{er} février à 14h30 salle des Fêtes de Damelevières.
- ✓ **Soirée dansante** organisée par la FNACA le samedi 7 février à 20h00 - Maison des Fêtes et de la Culture et animée par Dansing. Pour tous renseignements et réservations s'adresser à M. COBEE René au 03 83 75 05 68 avant le 2 février.
- ✓ **Assemblée générale** de l'Association de Soutien aux Familles des Handicapés le vendredi 23 janvier à 20h30 à la Salle Jean Batispte Clément, Maison des Associations à Blainville.
- ✓ **Assemblée générale** de l'Association de la Maison des Fêtes et de la Culture le samedi 24 janvier à 17h30 à la MFC de Blainville.

Vos numéros d'urgence santé

Pharmacie de garde :
03 83 15 84 99

En cas d'urgence : **15**

Médecin de garde :
0 820 87 86 85

Ambulances GOTTIÉ :
03 83 75 04 01

CHEZ NOS VOISINS

9^e SALON DES PEINTRES

Les 17, 18 et 19 JANVIER 2009



Organisé par le comité des Fêtes de Damelevières à la salle des Fêtes de Damelevières. Entrée Libre.





UN PEU D'HISTOIRE... (SUITE)

Si les abbayes de Belchamp et de Beaupré furent dès le XII^e siècle, les principales destinataires des donations concernant Blainville, deux autres institutions religieuses tinrent un rôle important à la même époque, dans la vie de notre village : Moyenmoutier, un des plus anciens couvents d'hommes de Lorraine et les Dames Précheresses de Nancy, premier ordre féminin de dominicaines fondé dans cette ville. Ces dernières, bien que peu nombreuses (une vingtaine) reçurent des dons importants dès lors qu'elles eurent la charge de la léproserie de Nancy. Elles percevaient également la dîme à Blainville et Acaigne (nom ancien de Frolois). Cet impôt dû au clergé dont le nom signifie « dixième partie » était prélevé sur tout ce qui était cultivé (récolte et élevage).

En résumé, dès les origines de Blainville, quatre maisons religieuses essentiellement, avaient des biens ou des droits sur la localité ; Beaupré y avait le droit de pêche, mais Moyenmoutier avait la rivière, qu'ainsi qu'une partie de la taille et des bois ; Belchamp y possédait des biens, touchait des cens (redevance en argent ou en récolte, due par le tenancier d'une terre au seigneur du lieu ou versé au profit d'un couvent), nommait le curé, tandis que les Dames Précheresses de Nancy levaient la dîme.

En marge de ces seigneuries ecclésiastiques existaient également à Blainville, des seigneurs laïques. mais ce qui subsiste de leur activité dans les archives, est beaucoup plus sommaire, se résumant la plupart du temps à des actes de vente, donation, confirmation. On sait donc peu de choses de leur quotidien.

Ces seigneurs étaient écuyers, chevaliers, dames de renom, avaient pour noms Garsires, Bournequin de Ristes, Jeanne de Blamont, Joffroy de Nancy, Albert D'Ourches, Isabelle de Champigny... et s'échangeaient maisons, bois, granges, hommes et femmes de Blainville et dépendances car en ce temps, on troquait les gens comme les animaux de foire.

A suivre...

LA RECETTE

Rillettes au Saumon

Ingrédients :

1 kg de saumon frais (ou surgelé), 300 g de saumon fumé, 40 g de beurre, 25 et 35 cl de crème fraîche, 1 jus de citron, 1 cuillère à soupe d'apéritif anisé (facultatif), sel, poivre, aneth.

Recette :

Faire ramollir le beurre en pommade. Cuire le saumon frais au court bouillon, égoutter, retirer peau et arêtes Mixer le saumon fumé d'une part, puis le saumon frais cuit. Mélanger dans un saladier, avec un peu de sel, du poivre, le jus de citron, la cuillère de Pastis, la crème fraîche et l'aneth. Bien mélanger. Verser la préparation dans une terrine. Mettre au réfrigérateur au moins 48 h. Se sert très froid.



TROTTOIRS NETS ?

Pour améliorer l'hygiène urbaine, des sacs spécialement adaptés sont mis à disposition gratuitement par la municipalité.



**Faites un geste citoyen !
Demandez-les à l'accueil
de notre Hôtel de Ville.**

DIVAGATION D'ANIMAUX DOMESTIQUES

La Ville de Blainville sur l'Eau satisfait aux exigences imposées par la loi en matière de fourrière pour les chiens et chats errants.

Pour ce faire, elle est liée contractuellement à un prestataire de services intervenant à la demande.

Après capture, soit l'animal est identifié et récupéré par son propriétaire dans le délai légal de huit jours ouvrés, soit le propriétaire est inconnu. Si le chien ou le chat est jugé adoptable par le vétérinaire, il est alors vacciné et tatoué puis confié à une association animalière agréée.

Dans les cas extrêmes, il est procédé malheureusement à l'euthanasie.

**Si vous aimez vos animaux,
prenez en bien soin, ne les laissez pas
à l'abandon, ni errer dans les rues !**

